

REPUBLIQUE DU BENIN

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION

DECISION N°06-020/HAAC

**COMPLETANT LA DECISION N°05-170/HAAC DU 06 DECEMBRE
2005 PORTANT DETERMINATION DE LA PROCEDURE DE
SELECTION DES CANDIDATS POUR LES PROPOSITIONS DE
NOMINATION A DIVERS POSTES DANS LES ORGANES DE
PRESSE DE SERVICE PUBLIC**

**LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA
COMMUNICATION,**

- VU** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin en ses articles 24, 142 et 143 ;
- VU** la Loi Organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- VU** la Loi Organique n°93-018 du 27 avril 1994 portant amendement de la Loi Organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- VU** le Décret n°2004-349 du 23 juin 2004 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

- VU** le Décret n°2004-423 du 04 août 2004 portant nomination de M. Ali ZATO en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- VU** l'installation officielle de la Troisième Mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication le 20 juillet 2004 ;
- VU** le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 06 juillet 2005 ;
- VU** l'Arrêté n° 022 du 08 juin 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Bénin Presse (**ABP**)
- VU** le Décret n°2003-299 du 19 août 2003 portant approbation des statuts de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (**ONIP**) ;
- VU** le Décret n°2004-202 du 13 avril 2004 portant approbation des statuts du Centre Multimédia des Adolescent (e)s et des Jeunes du Bénin (CMAJB) ;
- VU** le Décret n°2005-252 du 06 mai 2005 portant approbation des statuts de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (**ORTB**) ;
- VU** le Rapport en date du 29 novembre 2005 sur les projets de textes relatifs à l'appel à candidatures pour les propositions à nomination des responsables dans les organes de presse de service public ;

VU le Décision n° 05-170/HAAC du 06 décembre 2005 portant détermination de la procédure de sélection des candidats pour les propositions de nomination à divers postes dans les organes de presse de service public ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : La Décision n° 05-170 du 06 décembre 2005 portant détermination de la procédure de sélection des candidats pour les propositions de nomination à divers postes dans les organes de presse de service public est complétée par les dispositions ci-après :

Article 2 : La présente Décision détermine la procédure devant aboutir aux propositions de nomination par le Chef de l'Etat en Conseil des Ministres aux postes de :

2.1 - Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB)

- Directeur Général

2.2 - Centre Multimédia des Adolescent (e) s et des Jeunes du Bénin (CMAJB)

- Directeur Exécutif
- Directeur de ADO FM
- Directeur de ADO TV

Article 3 : Restent et demeurent sans changement toutes les autres dispositions de la Décision n°05-170 du 06 Décembre 2005.

Article 4 : La présente Décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera diffusée par voie de presse sous forme de communiqué et publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 02 juin 2006

Le Président

Le Rapporteur

Ali ZATO

Symphorose B. LAKOUSSAN

ONT SIEGE

Ali ZATO	- Président
Clément HOUENONTIN	- Vice-président
Iréné Josias AGOSSA	- 1 ^{er} Rapporteur
Agapit Napoléon MAFORIKAN	- 2 ^{ème} Rapporteur
Emmanuel B. KOUAGOU	- Membre
Joseph H. GNONLONFOUN	- "
Symphorose Béatrice LAKOUSSAN	- "
Gédéon DASSOUNDO	- "
Dieudonné BOCOVO	- "